

SUIVI DES INDICATEURS DU PLAN RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS



**OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DE LA FORÊT
ET DU BOIS**



LE PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS EST UNE DÉCLINAISON RÉGIONALE DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PROGRAMME NATIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS APPROUVÉ EN 2017.

IL IDENTIFIE LES BESOINS EN BOIS, DÉFINIT LES OBJECTIFS DE MOBILISATION DU TERRITOIRE, ET FIXE PAR MASSIF FORESTIER LES PRIORITÉS ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES, SUR LA PÉRIODE 2019-2029.

● La forêt et la filière en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la surface forestière représente 51% du territoire (1 628 000 ha), ce qui fait de la région la 2^e plus boisée de France (moyenne nationale à 31%). Cette forêt est détenue majoritairement par des propriétaires privés (66%).

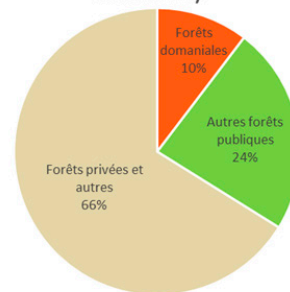
Les feuillus et les conifères représentent chacun un tiers de la surface forestière, le dernier tiers étant composé de forêts mixtes ou non discriminées. Par contre, les conifères représentent plus de la moitié du volume de bois sur pied total régional.

Concernant la filière forêt-bois régionale, elle totalise 8 560 salariés répartis sur 3 045 établissements en 2018 (INSEE).

La quasi-totalité de ces établissements comptent moins de 10 salariés (93%), le nombre moyen est de 2,8 salariés par établissement (2,5 en France). Les ouvriers sont fortement représentés (64%), beaucoup plus que dans l'emploi régional (8%), mais un peu moins que dans la filière forêt-bois nationale (61%). L'âge moyen des salariés est de 39 ans (38 ans au national) et la rémunération est de 5,7% inférieure à celle de la filière nationale (31 520 euros brut par an en région).

Le bois énergie mis à part, la construction bois et le sciage et travail du bois sont les segments de la filière avec la plus grande part de salariés (37% et 18,7%).

Structure de la forêt régionale (IGN inventaire 2016-2020)

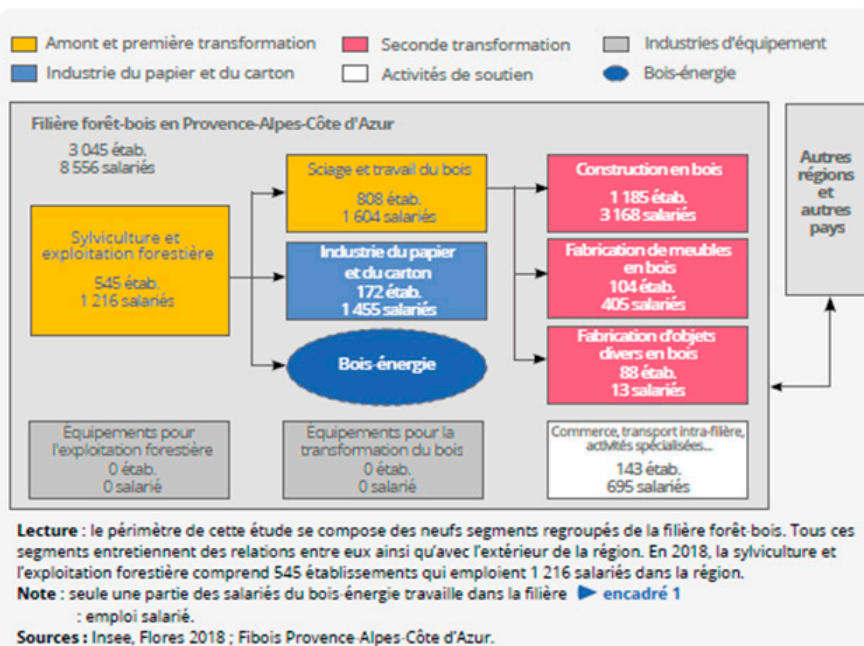


OBJECTIF PRFB

Augmentation de

30 %

de l'emploi dans la filière
entre 2019 et 2029.



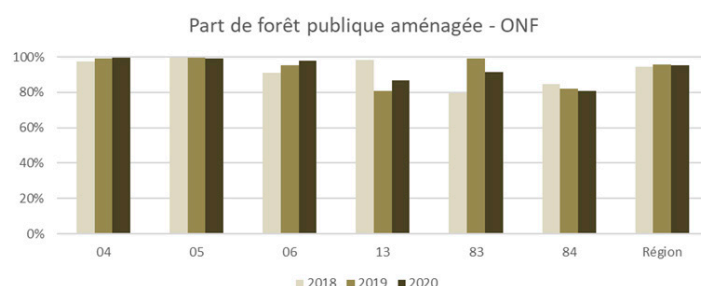
La gestion durable de la forêt

La gestion durable de la forêt a pour objectif de pérenniser la ressource (fortification, régénération, lutte contre les maladies, maintien de la diversité biologique), tout en permettant une certaine productivité et une amélioration des qualités du bois.

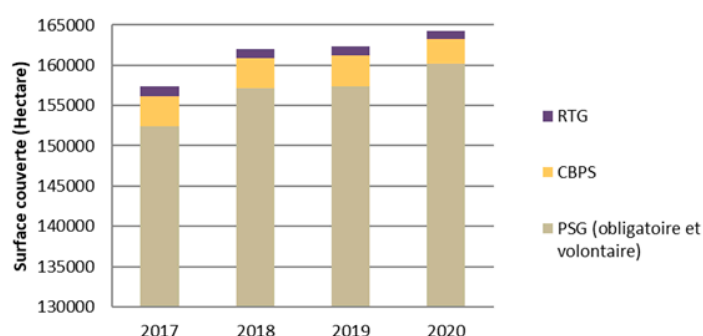
Cette gestion durable est encadrée par divers documents :

En forêt publique :

Les documents d'aménagement couvrent 95,4 % du territoire régional (99,2% en forêt domaniale et 93,5% en forêt des collectivités). Cette part est assez stable dans le temps, avec des disparités selon les départements : les départements alpins ont les plus hauts taux de couverture, tandis que le Vaucluse ferme la marche avec 81% de forêts publiques sous document de gestion. Dans le Var, le taux de forêts des collectivités aménagées baisse par rapport à 2019 en raison de la mise sous régime forestier d'un grand nombre d'ENS du Département.



Evolution de la couverture forestière de document de gestion privée 2017-2020



En forêt privée :

> Les PSG représentent 160 155 ha en 2020. Cette superficie est en constante augmentation depuis plusieurs années (+5% depuis 2017)

> Les CBPS représentent 3 042 ha en 2020, cette surface, relativement stable entre 2017 et 2019, est en diminution en 2020 (-3% entre 2019 et 2020)

> Les RTG représentent 1 089 ha en 2020, chiffre en légère mais constante diminution depuis 2017. Au total, les surfaces sous document de gestion durable en forêt privée (PSG, CBPS et RTG) sont en constante augmentation depuis 2017 (+4.4%).

CHIFFRES CLÉS

70% de forêt privées éligibles sous PSG

30 000 ha supplémentaires par rattachement à 2018 de forêt des collectivités relevant du régime forestier et disposant d'un aménagement

Hausse de **30%** des surfaces certifiées PEFC par rapport à 2018

Hausse de **30%** du nombre d'entreprises certifiées PEFC par rapport à 2018

EN PARALLÈLE, LA CERTIFICATION PEFC EST UNE DÉMARCHE INDIVIDUELLE DE CHAQUE PROPRIÉTAIRE FORESTIER, PUBLIC OU PRIVÉ, QUI CERTIFIE LA BONNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE. EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, 443 278 HA SONT CERTIFIÉS PEFC EN 2021, EN AUGMENTATION CES DERNIÈRES ANNÉES (438 494 HA EN 2020 ET 417 908 HA EN 2019).

● Développement de la sylviculture

Les nombre total d'hectares de travaux sylvicoles financés en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2021 par le conseil régional, par le dispositif France relance pour le renouvellement forestier et par les compensations défrichements est de 408 ha.

Ces travaux comprennent à la fois les plantations (boisement et reboisements) mais aussi les travaux d'amélioration*. Ce chiffre rend compte d'une dynamique positive à l'échelle régionale en faveur de la gestion durable des forêts. En effet, les travaux de plantations contribuent au renouvellement de la forêt et sont un moyen d'accompagner l'adaptation des forêts au changement climatique. Les travaux d'amélioration, quant à eux, permettent de préparer les ressources forestières de demain, afin qu'elles soient le plus valorisables possible ensuite (l'objectif étant, à terme, d'augmenter la proportion de bois d'œuvre en forêt).

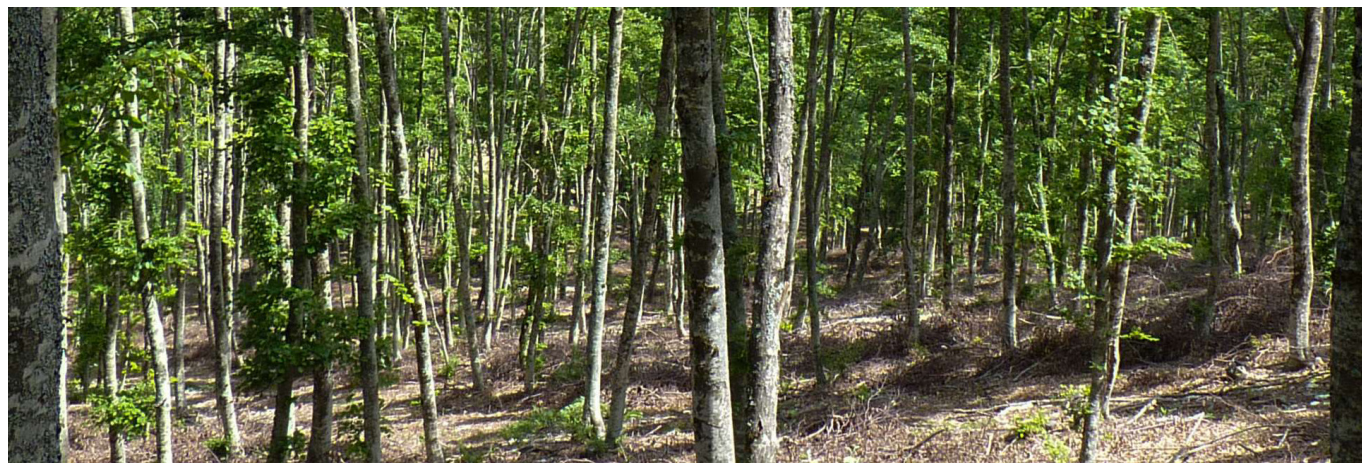
**ces travaux incluent l'ouverture de cloisonnements préalables aux travaux de dépressage, l'élagage, le marquage et l'éclaircie, le dépressage et le nettoyage manuels de jeunes peuplements, le détourage et taille de formation de jeunes arbres, le défouillage, la correction de forme, la réalisation d'éclaircie non commercialisable et l'enrichissement de peuplement existant par plantations ou semis.*



OBJECTIF PRFB

5 000 ha

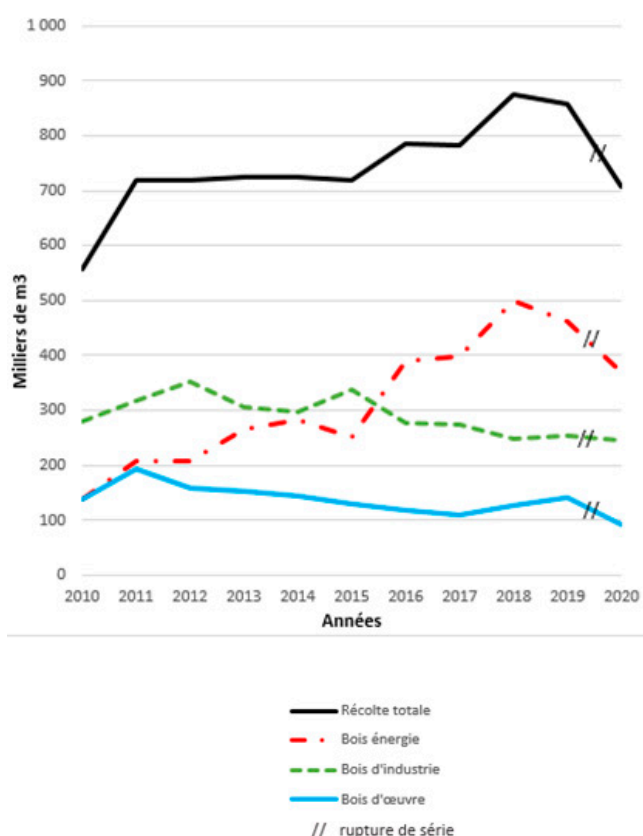
**de travaux sylvicoles
financés d'ici fin 2029**



● Volume de bois mobilisé

Il est difficile d'analyser les résultats de la récolte 2020 en raison du changement de méthode dans le traitement des non-réponses (voir encadré). Une baisse de la récolte est cependant manifeste. Celle-ci s'explique sans doute en grande partie par les restrictions sanitaires liées à la pandémie, qui ont impactées l'activité de récolte en forêt et plus généralement le commerce des bois. Une reprise est attendue pour l'année 2021.

Récolte de bois en PACA



CHIFFRES CLÉS

EXPLOITANTS :

16 exploitants
3 exploitants & scieurs

DESTINATION DU VOLUME EXPLOITÉ :

158 milliers m³

DESTINATION DU PIN D'ALEP RÉCOLTÉ :

Bois d'industrie : **59%**, soit 93 200 m³

Bois énergie : **41%**, soit 64 500 m³

Bois d'œuvre : **0.4%**, soit 575 m³



Nouvelle méthode 2020

Une nouvelle méthode de traitement de la non-réponse à l'enquête annuelle de branche conduit à une rupture de série entre 2019 et 2020.

Alors qu'auparavant une reconduction des données avait lieu en cas de non-réponse d'un enquêteur, désormais les données manquantes sont estimées à l'aide de comparaisons et de pondérations avec des entreprises considérées équivalentes.



● Production de sciage

- Marché spécialisé du "sur mesure"
- Marché adapté à la demande client en terme de volume, prix, offre, produits, essences, certifications
- Relation de proximité, de confiance
- Rapidité dans les délais, réactivité

FORCES

FAIBLESSES

- Des besoins non couverts (produits standardisés, séchés, traités)
- Les pins régionaux : des essences locales peu sciées
- Marketing commercial

- Demande en bois construction en croissance
- image positive du matériau bois
- Certification Bois des Alpes

OPPORTUNITÉS

MENACES

- Activité des scieries locales stable ou en baisse
- Concurrence nationale et internationale sur produits finis
- Difficultés d'approvisionnement et mobilisation de la ressource

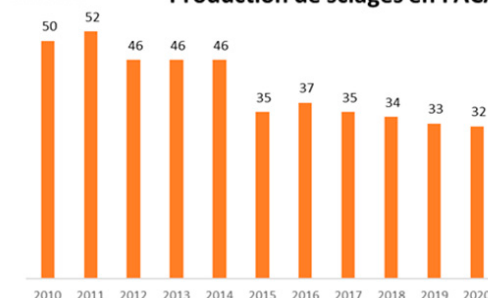
En 2020, les scieries de la région ont produit 32 075 m³ de sciages, soit un volume légèrement inférieur à celui de 2019, qui confirme la baisse progressive des 10 dernières années.

Les scieries de PACA travaillent essentiellement **les résineux** : le sapin reste l'essence la plus sciée (13 650 m³ environ, soit 43 % de la production régionale – à comparer aux 41% en 2019) ; elle est suivie par les pins (environ 9000 m³). Le volume de mélèze scié, qui avait augmenté en 2019 (7 700 m³ en 2019 pour 6 820 m³ en 2018, soit +13%), a diminué en 2020, revenant au volume scié en 2018. Environ 2 300 m³ de douglas ont aussi été sciés en 2020. Les pins, sont peu sciés à l'heure actuelle par rapport à la disponibilité de la ressource en région mais bénéficient d'une dynamique positive depuis la normalisation du pin d'Alep en 2018.

Les scieries de la région Provence Alpes-Côte d'Azur fonctionnent essentiellement en débit sur liste, sur un marché local, ce qui leur permet de s'adapter aux demandes de leur client et d'instaurer une relation de proximité et de confiance. En revanche, un certain nombre de besoins des entreprises de la construction bois de la région ne sont pas couverts (stock de produits standardisés, séchés, traités) ce qui les pousse à se fournir ailleurs en France ou en Europe, pour obtenir ces produits dans les volumes et délais demandés.

La pandémie de Covid-19 a mis un peu plus en lumière la dépendance de la filière forêt-bois française aux importations de bois sciés et transformés. Le renchérissement du prix des produits bois, lié au redémarrage de l'économie mondiale, associé à la politique volontariste de l'État de soutien à l'industrie de transformation conduit la filière, notamment régionale, dans une dynamique d'investissement et de projets de nature à augmenter les volumes de bois sciés dans les années à venir.

milliers de m³ Production de sciages en PACA



13 scieries

Apposé sur un produit en bois ou à base de bois, le label PEFC apporte la garantie au consommateur que le produit qu'il achète est issu de sources responsables et qu'à travers son acte d'achat, il participe à la gestion durable des forêts.



4 scieries

Bois des Alpes™ est une marque apportant des garanties concrètes à l'utilisateur des produits bois concernés : provenance du massif alpin, action pour le développement durable, qualité technique, maintien des emplois locaux...

OBJECTIF PRFB

1,6 Mm³ de bois récoltés par an d'ici fin 2029 avec :

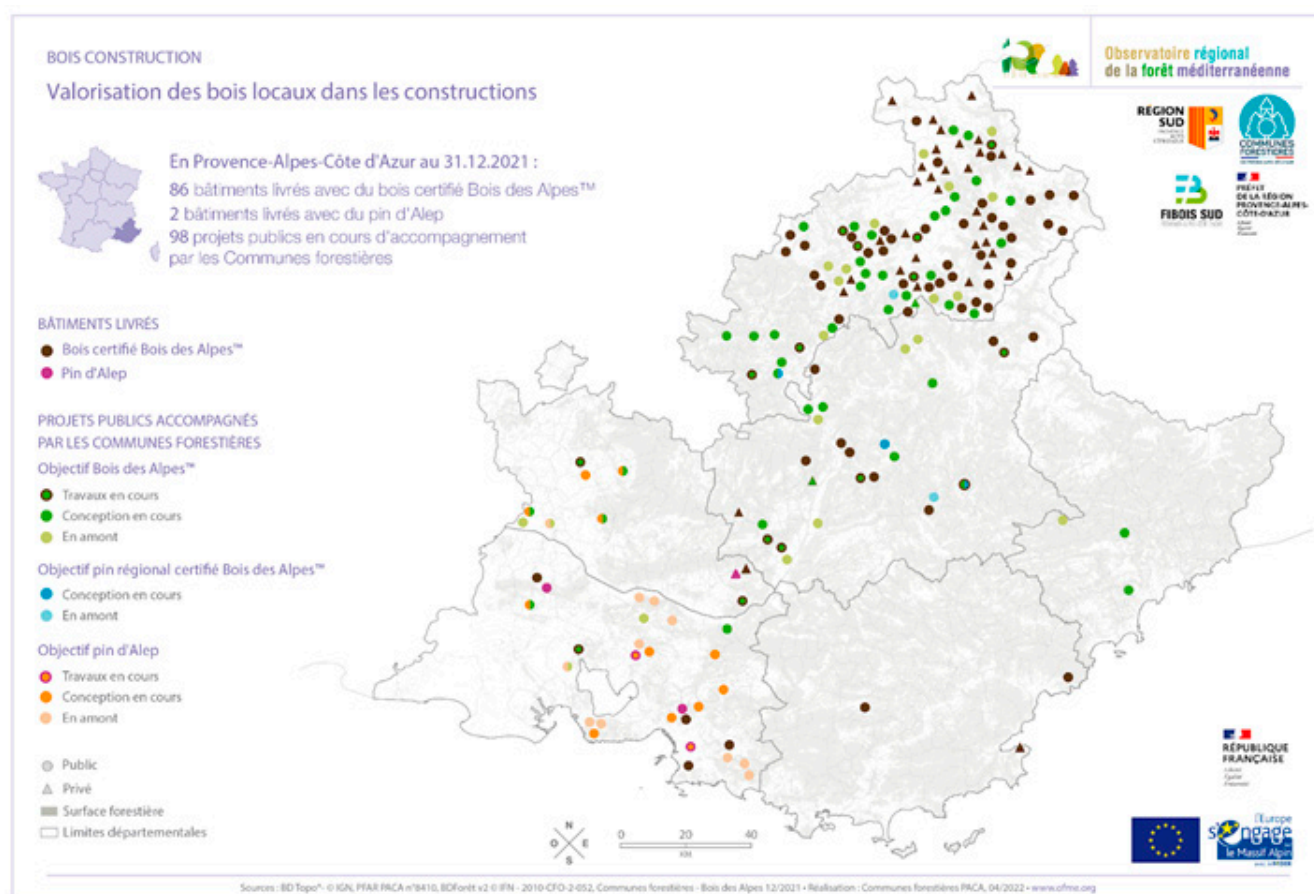
**200 000 m³ pour le bois d'œuvre,
500 000 m³ pour le bois d'industrie,
900 000 m³ pour le bois énergie.**

100 000 m³ de sciages/an, dont 20 000 m³ de pin d'Alep en fin de programme.

Utilisation en région du bois construction

Le marché de la construction bois a progressé entre 2018 et 2020 et passe de 1.7% à 2% des parts de marché dans le logement. Néanmoins ces chiffres restent inférieurs à la moyenne nationale qui s'établit à 6.5% en 2020. Les parts de marché dans le tertiaire sont plus importantes avec 4.4% des parts de marché en région et jusqu'à 6.4% pour les bâtiments agricoles. Cette dynamique se ressent auprès des entreprises dont 32% déclarent prévoir un investissement à court terme et 56% prévoient d'embaucher dans l'année suivante.

L'entrée en vigueur de la RE2020 au 1er janvier 2022 est de nature à promouvoir fortement les systèmes constructifs bois et biosourcés et ces deux secteurs devraient gagner des parts de marchés dans les années à venir.



OBJECTIF PRFB

3 000 m³/an de Pin d'Alep
utilisé en construction

OBJECTIF CONTRAT STRATÉGIQUE DE FILIÈRE

2 000 m³ de bois certifié Bois des Alpes
mis en oeuvre sur 2021-2023 en Région

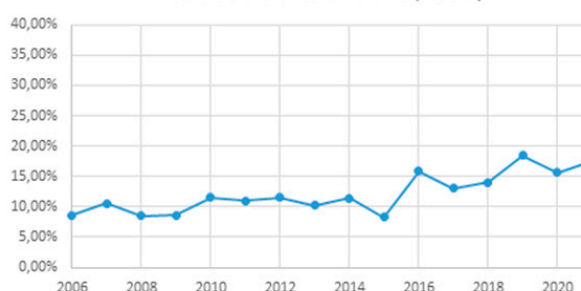
Etat sanitaire des forêts

Le taux d'arbres fortement défoliés et le taux de mortalité ont été choisis comme indicateurs de l'état sanitaire des forêts.

Défoliation :

Le taux d'arbres fortement défoliés rend compte de l'évolution du stress sur les houppiers que ce soit ponctuellement lors par exemple de défoliations dues à des insectes, ou de façon plus durable. Cet indice est élaboré à partir de mesures effectuées par le département santé des forêts (DSF) sur les placettes du réseau de suivi systématique des dégâts forestiers et du réseau RENECOFOR. En tout, 1250 arbres sont suivis annuellement en été. Dans la région, cet indice a fortement augmenté sur les dernières années, traduisant un niveau important de stress sur les arbres.

Evolution du pourcentage d'arbres présentant un niveau de défoliation élevé (>50%)



Mortalité :

Le taux de mortalité dans les forêts de production de PACA correspond au rapport de la mortalité annuelle sur la production biologique annuelle. Une forêt en bonne santé enregistre ordinairement une part de mortalité d'arbres. Cependant son augmentation peut être préoccupante car elle peut traduire une fragilisation du milieu. Le taux calculé par l'inventaire forestier national sur la période 2015-2019 (dernière donnée disponible) consiste en à la valeur de référence du début du PRFB.

A noter : ce taux (10%) est identique à celui calculé à l'échelle nationale et correspond majoritairement au cycle forestier normal (mortalités de tiges dominées et en sous-étage). Le taux de mortalité des arbres dominants est de 0,3%.

Etat écologique de la forêt

OBJECTIF PRFB

Maintien du bon état écologique de la forêt régionale

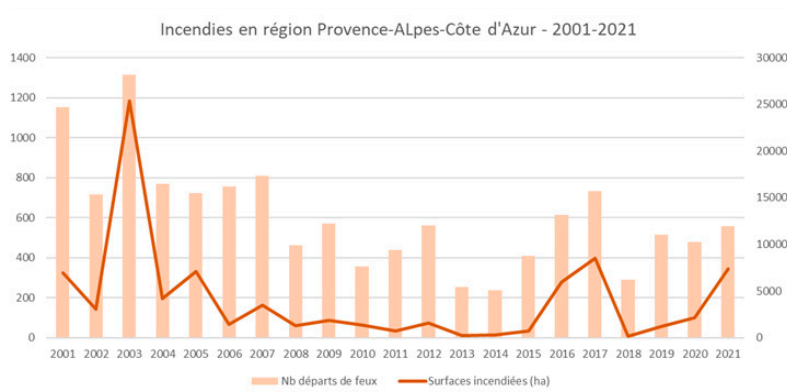
Afin de suivre l'évolution de l'état écologique de la forêt, des indicateurs relatifs au paysage, à la diversité des écosystèmes forestiers, à la présence d'arbres morts et aux perturbations subies par les forêts ont été sélectionnés. Ces données sont extraites du kit biodiversité fourni par l'IGN (inventaire forestier national 2015-2019). Elles constituent les valeurs de référence du début du PRFB. Un nouvel état des lieux sera effectué à mi-parcours.

Taux de boisement	Nombre des habitants élémentaires (associations végétales)	Nombre moyens d'espèces ligneuses par placette (arbres et arbustes)	Nombre moyen par hectare d'arbres morts sur pied de plus de 30 cm	Part de la superficie ayant subi une perturbation*
51%	84	12,6	1,9	4%

Incendie

Le risque incendie est très présent dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et plus particulièrement sur les départements littoraux.

Certaines années sont marquées par de gros feux depuis 20 ans : 2001, 2003 (année exceptionnelle avec plus de 25 000 ha incendiés), 2005, 2016, 2017 et 2021, où plus de 7 000 ha de forêt ont brûlé. Malgré les pics en 2016/2017, on peut constater une légère diminution du nombre de départs de feux au fil des 20 dernières années : entre 2001 et 2007 il n'y a pas eu moins de 600 départs de feux, ce qui n'est plus le cas depuis. Mais on constate surtout l'aspect irrégulier du nombre de départ et des surfaces incendiées, qui est lié au contexte. La sécheresse, le vent, les comportements humains sont des paramètres importants dans les départs de feux.



OBJECTIF PRFB

Moins de 500 ha brûlés par an



● Notre mission

Depuis sa création en 2001, l'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois œuvre à collecter, synthétiser et diffuser l'information, pour une meilleure connaissance de la forêt, nécessaire à la politique forestière. Il a pour mission de faciliter l'accès à l'information, proposer un lieu de concertation et fournir des moyens d'analyse et de prospective. Copiloté par les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Fibois Sud et la DRAAF, l'Observatoire est au service des décideurs publics, porteurs des politiques forestières à l'échelle de la région, des départements et des territoires.

L'OBSERVATOIRE AGRÈGE ET DIFFUSE L'INFORMATION FORESTIÈRE EN S'APPUYANT SUR :

- La cartothèque interactive de la forêt méditerranéenne (cartotheque.foretbois-sud.org), outil de valorisation de la base de données régionale forestière avec près de 200 indicateurs ;
- Son site internet (foretbois-sud.org), relai des principales actualités forestières régionales et nationales ;
- Un centre de ressource mettant à disposition des utilisateurs des guides, textes législatifs et analyses pour alimenter les stratégies politiques forestières de la région et les instances d'échanges de la filière forêt-bois.



Pavillon du Roy René
CD Valabre
13120 Gardanne
04 42 65 78 13
observatoire@communesforestieres.org

www.foretbois-sud.org



Réalisation : Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois est un partenariat entre les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, Fibois Sud et la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.